



Commune de
BASSINS



Tables des matières :

Fermeture estivale	1
Séance du Conseil communal	2
Stand de tir Arzier-Le Muids - Convention	2
Frelons asiatiques	3
Emondage des haies et élagages des arbres	4
Les RFR de Bassins	4
Fête nationale	5
Eau potable	6
Eau potable	7
Déchetterie	8
Moustique tigre	9
Annonce chauffage et chauffe-eau électrique	10
Mégots de cigarettes	10
Transports scolaires	11
Inauguration du clocheton	12

Séances du Conseil communal

Lundi 23 juin 2025 à 20h00

Mercredi 29 octobre 2025 à 20h00

Jeudi 11 décembre 2025 à 20h00

Pour toutes questions ou
remarques au sujet de cette
édition, vous pouvez envoyer un
courriel au bureau communal

commune@bassins.ch

ou téléphoner au 022 366 23 22

Fermeture estivale



FERMETURE ESTIVALE

Nous vous informons que **l'administration communale** sera
fermée

du 28 juillet 2025 au 8 août 2025

Nous vous prions donc d'anticiper vos demandes en fonction de
cette fermeture.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons
un bel été.

Séance du Conseil communal du 2 avril 2025

Le Président du Conseil communal, M. Bernard Treboux communique sur différents sujets, dont :

- A la suite d'une remarque de la préfecture faite lors de sa visite annuelle, les préavis seront envoyés pour étude plus rapidement aux conseillers.
- 2026 sera l'année du renouvellement des autorités communales. Le dépôt des listes aura lieu du 5 au 12 janvier, le 1^{er} tour se déroulera le 8 mars. Dépôt des listes pour le 2^e tour fixé au 10 mars avec élections le 29 mars.
- Les communes de Bassins et d'Arzier – Le Muids ont signé une convention de prêt de matériel de vote (scanner) en cas de panne.

Trois préavis ont été soumis à l'approbation du Conseil communal de Bassins.

Préavis 01/25 relatif à l'adoption du volet stratégique régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).

Le Conseil désire obtenir plus d'informations de la part du Canton sur les conséquences d'un refus et également sur les possibilités offertes à Bassins concernant ces zones, il a donc invoqué l'art. 74 ss du règlement du Conseil communal (motion d'ordre)

Préavis repoussé (motion d'ordre).

Préavis 02/25 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux.

Préavis accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

Préavis 03/25 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Bassins.

Ce préavis répond à la motion Badel & consorts.

Préavis accepté à l'unanimité.

Mme Joëlle Aeberli est assermentée et nommée à la commission de recours dans la foulée.

Il manque deux conseillers à la commission des finances, cette élection est reportée à la séance de juin, faute de candidat.

Vous trouverez les communications de la Municipalité ainsi que les documents relatifs aux différentes séances du Conseil communal sur le site de la commune.

<https://www.bassins.ch/bassins-vie-politique/seances-du-conseil-communal/>

Nous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques.

Stand de tir Arzier – Le Muids - Convention

La Commune de Bassins n'a pas de stand de tir utilisable pour les tireurs.

C'est pourquoi une convention entre les deux communes citées en titre existe depuis plusieurs années et va être reconduite en 2025.

Bassins participe donc aux frais d'entretien de ce bâtiment.

Nous encourageons les tireurs à utiliser ce lieu pour les tirs obligatoires.

Frelons asiatiques

COMMENT LE RECONNAITRE ?



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot, Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc. Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?

Forme de poire, peut atteindre le diamètre de 80 cm, Localisation dans canopée des arbres à > 20 m de hauteur Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif
Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid
Sensibiliser les enfants
Inspecter périodiquement son environnement
Annoncer sur www.frelonasiatique.ch

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme
Eviter les mouvements brusques
S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
Ne pas rester groupés

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos. Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets.
Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse.
Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Autres informations : www.stopfrelons.ch



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.
2025_02_13_v6_fva_voellinger.q

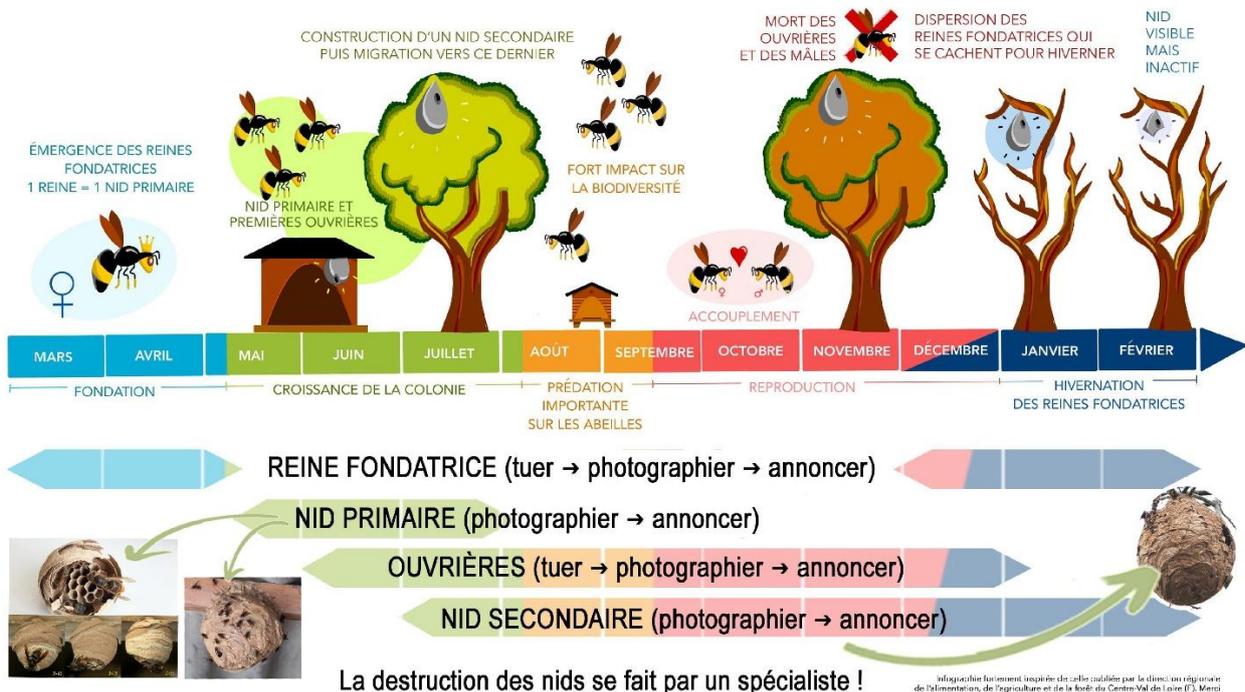


Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture
Association Stop Frelons Vaud
Task Force Vaud

Que faire en cas d'observation ?

Annonces sur www.frelonasiatique.ch

Merci de votre collaboration !



Emondage des haies et élagage des arbres

Comme chaque année, la Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- A la limite de la propriété.
- A une hauteur maximale de 0.60 lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- Au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur.
- Au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leur frais selon l'art. 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

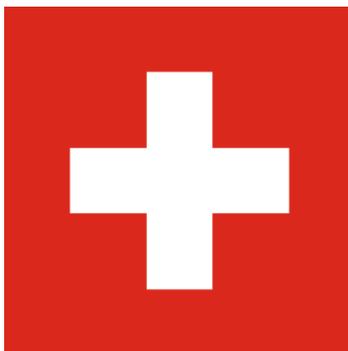
Nous vous remercions de votre collaboration.

Les RFR de Bassins
Rencontres Festives et Récréatives

Buvette - Animations

9 Mai - 20 Juin
22 Aout - 26 Septembre

The poster features a central photograph of a vibrant outdoor food and drink stand with people sitting at tables. Surrounding the photo are several colorful icons: a musical note, a beer bottle, a burger, a wine glass, and a party emoji. The text is in a bold, white font on a black background.



Chers Habitants et Chères Familles,

Venez nombreux participer **aux festivités de la fête nationale** qui se dérouleront le **vendredi 1^{er} août 2025** au terrain de football.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

- Dès 18h00 Apéritif offert par la Commune (prenez votre verre avec vous)
- Traditionnelles saucisses grillées et sandwichs merguez
- A 20h00 sonnerie des cloches
- A 20h15 début de la partie officielle
- Discours du 1^{er} août prononcé par **M. Grégory Domenig**, Président de la Cantonale FVJC 2024 à Givrins
- Chantée de l'hymne national suisse
- Cortège aux lampions accompagné par les tambours de la Jeunesse
- Dès 22h00 feu de joie (si les conditions le permettent)
- Organisation : **Jeunesse de Bassins**



Qualité de l'eau potable à Bassins

La commune de Bassins est alimentée par plusieurs sources naturelles situées sur son territoire : la **Chaumette**, les **Mouilles**, la **Bataille**, **Montau**, ainsi qu'un **puits artésien**. L'eau est distribuée **sans traitement chimique et mécanique** au travers de deux réseaux distincts :

- Le **réseau supérieur** est principalement alimenté par la **source de la Chaumette**
- Le **réseau inférieur** est principalement alimenté par la **source des Mouilles**

En **période estivale**, les deux réseaux sont complétés par l'apport de la **source de la Bataille**, et en **période d'étiage**, par le **puits artésien**. La **source de Monteau (ou Montau)**, quant à elle, permet de réalimenter le puits artésien en amont, améliorant ainsi la sécurité de l'approvisionnement.

Des contrôles réguliers sont effectués selon le **système d'autocontrôle de la commune**, en collaboration avec le laboratoire accrédité **Abiolab**. Le **programme annuel** comprend trois campagnes de prélèvements réparties sur l'année, couvrant les principales sources, les réservoirs et plusieurs points du réseau de distribution.

Chaque année, ce sont environ **330 paramètres** qui sont analysés, répartis comme suit :

- **4 analyses physico-chimiques complètes**, avec environ **20 paramètres** chacune (pH, dureté, minéraux, nitrates, métaux, etc.)
- **5 analyses microbiologiques**, incluant environ **5 paramètres** par prélèvement (*Escherichia coli*, entérocoques, germes à 36 °C, **turbidité**, **conductivité**, etc.)
- **2 campagnes de dépistage des pesticides**, portant sur plus de **100 substances**, y compris les métabolites du **chlorothalonil R471811**

Les résultats de ces contrôles confirment que l'eau distribuée dans les deux réseaux est de **très bonne qualité** et **conforme aux normes légales suisses**.

Résumé des paramètres analysés

Paramètre	Plage observée	Moyenne	Norme légale
pH	7.4 – 7.9	≈ 7.5	6.5 – 9.5
Dureté totale [°f]	26 – 34	≈ 30	-
Hydrogénocarbonates (HCO ₃)	302 – 369 mg/l	≈ 340	-
Carbone organique total (COT)	0.5 – 1.8 mg/l	≈ 1.0	≤ 3 mg/l (indicatif)
Nitrates (NO ₃)	2.6 – 18.6 mg/l	≈ 9	≤ 40 mg/l
Nitrites (NO ₂)	<0.02 – 0.02 mg/l	< 0.02	≤ 0.1 mg/l
Ammonium (NH ₄)	<0.02 mg/l	< 0.02	≤ 0.5 mg/l
Calcium (Ca)	91 – 120 mg/l	≈ 100	-

Magnésium (Mg)	4.4 – 17 mg/l	≈ 10	-
Sodium (Na)	<1 – 8.4 mg/l	≈ 3	≤ 200 mg/l
Potassium (K)	<1 – 2.6 mg/l	≈ 1.5	≤ 50 mg/l
Chlorures (Cl)	0.8 – 6.0 mg/l	≈ 3	≤ 250 mg/l
Sulfates (SO ₄)	<5 – 18.4 mg/l	≈ 6	≤ 250 mg/l
Fluorure (F ⁻)	0.04 – 0.08 mg/l	≈ 0.06	≤ 1.5 mg/l
Fer (Fe)	<0.01 – 0.012 mg/l	< 0.01	≤ 0.2 mg/l

🌿 Microbiologie (tous points de prélèvement)

Paramètre	Résultat	Norme légale
Escherichia coli	0 UFC/100 ml	0 UFC/100 ml
Entérocoques intestinaux	0 à 5 UFC/100 ml	0 UFC/100 ml
Micro-organismes à 36°C	0 à 110 UFC/ml	< 300 UFC/100 ml

🌿 Explication concernant les entérocoques intestinaux :

Une analyse a révélé une présence ponctuelle d'entérocoques intestinaux (5 UFC/100 ml) dans l'eau d'un bâtiment communal, à la suite d'une réparation de fuite dans la cour de l'ancienne grande salle. Cette valeur constitue un dépassement de la norme, qui fixe une exigence de 0 UFC/100 ml.

L'événement a été immédiatement maîtrisé : un traitement préventif au chlore a été appliqué au réseau concerné. Des mesures de suivi renforcé ont été mises en place, et toutes les analyses effectuées depuis ont confirmé un retour à la conformité, avec une absence totale de germes dans les échantillons.

🚫 Pesticides

Toutes les substances analysées, y compris les métabolites du chlorothalonil, sont en dessous des limites de quantification :

- Chlorothalonil R417888 / R471811 / R611965 / SYN507900 : tous < 25 ng/l (norme : 100 ng/l par substance ou 500 ng/l total)
- Total pesticides quantifiés : inférieur aux seuils légaux (≤ 0.5 µg/l)



Réservoir des Siaux



Fontaine de la Tillette

Rappel utile : encombrants ou ordures ménagères ?

Depuis l'arrêt du système de pesée, les tonnages de déchets encombrants ont sensiblement augmenté dans la commune. Certains ont l'habitude de déposer aux encombrants tout ce qui ne va pas dans leur sac poubelle (souvent celui sous l'évier), même si ces déchets pourraient entrer dans un sac de 110 litres. Cette pratique n'est pas conforme au règlement.

« Les déchets entrant dans un sac de 110 litres ne sont pas considérés comme des encombrants et doivent être déposés avec les ordures ménagères. »
(Article 4 de la directive communale)

Nous prions chacun de respecter cette règle, afin d'assurer une gestion cohérente et conforme des déchets.

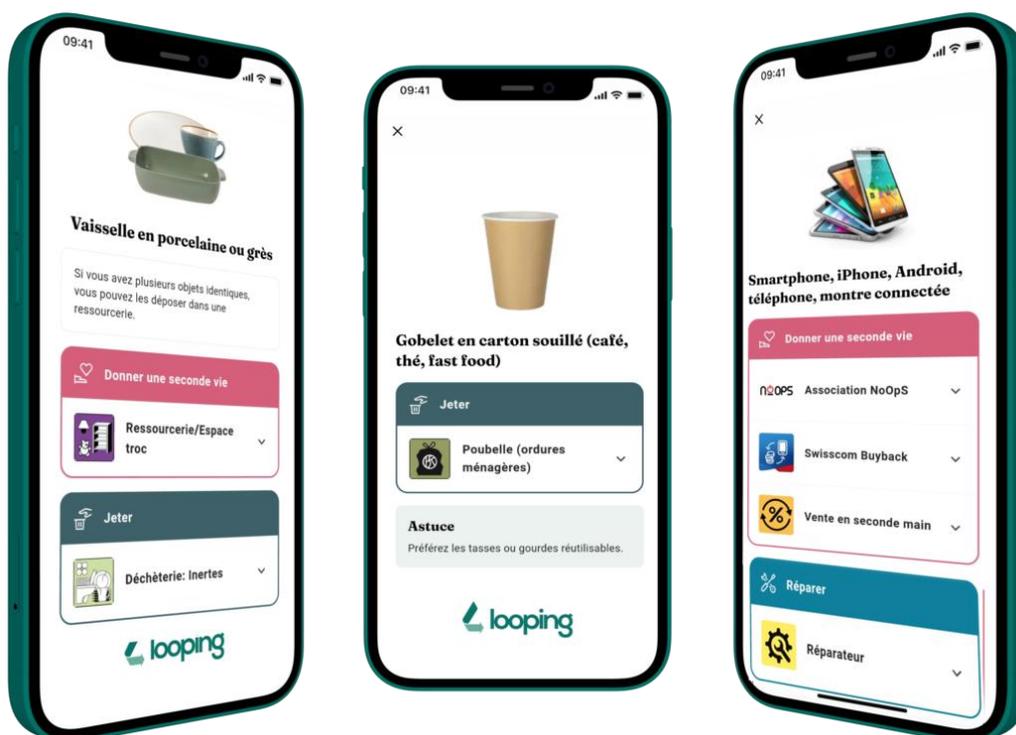
Apprendre à mieux trier... en jouant !

Le 24 mai dernier, une animation autour du tri des déchets s'est tenue à la déchetterie communale. Petits et grands ont pu tester leurs connaissances à travers un quiz proposant différentes questions sur les déchets. L'occasion d'échanger, de poser des questions et de repartir avec quelques astuces. Une nouvelle animation est d'ores et déjà prévue le **6 septembre**. Venez nombreux !

Looping, le « SHAZAM » du recyclage !

Où jeter un verre cassé ? Que deviennent les ampoules usagées ? Comment donner une deuxième vie à mon vieil ordinateur ?

Looping est une nouvelle application gratuite sur smartphone qui vous aide à trier vos déchets. Elle donne aussi des conseils concrets pour réparer et offrir une seconde vie aux objets usagés (chaussures, frigo, vélo, ...). Prenez une photo de votre déchet ou objet usagé : Looping vous indique comment le trier ou lui donner une seconde vie.



Moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est l'une des espèces invasives les plus redoutées. Aidé par le réchauffement climatique et les activités humaines, il est installé dans le Canton de Vaud depuis 2022.

Le moustique tigre est vecteur de maladies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. A l'heure actuelle, la probabilité de transmission d'une personne malade à une personne saine reste encore très faible dans le canton. Toutefois, un risque d'épidémies locales n'est pas exclu si les populations de moustiques augmentent. La stratégie des autorités fédérales et cantonales est de maintenir la population de moustiques tigres à un niveau très bas pour limiter ces risques.

La présence de populations de moustiques tigres implique aussi des désagréments majeurs : les femelles piquent de jour de manière très agressive et répétée.

Les mesures de prévention concernent aussi bien les autorités que les privés et consistent à

- Supprimer les petites collections d'eau où l'insecte pourrait pondre.
- Signaler tout moustique agressif et actif de jour.
- Traiter et surveiller les zones touchées.



Le moustique tigre c'est :

- Un moustique visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit (il peut disparaître complètement derrière une pièce de 5 centimes), noir avec des rayures blanches bien visibles sur le corps et les pattes et une ligne blanche qui traverse le thorax et la tête.

Une astuce pour l'identifier : il est agressif et actif de jour.

Très agressif, le moustique tigre peut piquer plusieurs fois la même personne, en plein jour. Les moustiques usuels en Suisse piquent généralement le soir et la nuit. Un moustique qui pique en plein jour est très probablement un moustique tigre.

Supprimer les gîtes de ponte

- **Éliminez** tous les lieux favorables à la ponte qui traînent sur la terrasse ou le balcon et le jardin : coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc.
- **Videz tous les trois jours** les espaces d'eau qui restent.
- Les œufs peuvent facilement survivre à l'hiver : au printemps, éliminez les œufs de moustiques hivernants par un **nettoyage approfondi** des gîtes larvaires potentiels en frottant les bords, p.ex. avec une éponge.
- **Retournez** les pots et récipients non utilisés.
- **Empêchez l'accès** aux récipients qui ne peuvent pas être vidés avec un bouchon ou un voile.

Le site internet www.moustiques-suisse.ch est à disposition de la population pour s'informer sur le moustique tigre et signaler sa présence.

Des informations sur le moustique tigre sont également disponibles sur la page cantonale www.vd.ch/moustique-tigre.

Source <https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/maladies-transmissibles/moustique-tigre-une-espece-invasive-1>

Devoir d'annonce de vos installations de chauffage et de chauffe-eau électriques

Les propriétaires de bâtiments équipés de chauffage et/ou de chauffe-eau électriques doivent **s'annoncer spontanément** auprès de la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) **d'ici à fin juin 2025**. Ils peuvent également le faire auprès de leur distributeur d'énergie (gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseurs d'énergie ou toute autre entité en charge du comptage d'électricité) (art. 4 DACCE).

Malgré l'effet suspensif du recours, déposé en janvier 2025, sur la directive de mise en application, le décret et l'obligation de s'annoncer restent pleinement en vigueur.

Seul le formulaire d'annonce officiel envoyé au format Excel sera pris en compte. Toutes les annonces ne se faisant pas par le biais du formulaire officiel ne seront pas traitées.

Comment s'annoncer ?

Merci de suivre les indications suivantes :

1. Téléchargez le formulaire officiel : [Annonce_chauffage_electrique_VD.xlsx](#)
2. Remplissez-le avec les informations requises. Les copropriétaires (PPE) s'annoncent individuellement ou un administrateur peut annoncer une PPE dans son ensemble. Il indique les numéros de compteurs ou les EWID dans l'onglet correspondant du formulaire officiel.
3. Retournez-le par e-mail, au format Excel ou LibreOffice, à l'adresse suivante : chauffage-electrique@vd.ch

Bon à savoir

- La seule action attendue actuellement de la part des propriétaires est d'**annoncer leurs installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques via le formulaire ci-dessus**.
- Les procédures et formulaires y relatifs seront mis en ligne courant 2025 pour déclarer les variantes d'assainissement envisagées, les demandes de dérogation, prolongation ou exemption.
- Pour l'instant, la Direction de l'énergie ne délivre pas d'attestation d'assainissement, de dérogation ou de prolongation de délai.

Source : <https://www.vd.ch/environnement/energie/legislation/chauffages-et-chauffe-eaux-electriques#c2109778>

Mégots de cigarettes

Merci de préserver nos espaces partagés 🌿

Pour le bien-être de toutes et tous – et en particulier des enfants qui jouent –, nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots de cigarette dans l'espace public, notamment sur les places de jeux et les espaces sportifs de la commune.

Un simple geste peut faire une grande différence : en utilisant les poubelles mises à disposition ou en gardant votre mégot jusqu'à trouver une poubelle adaptée, vous contribuez à un environnement plus propre, plus sain et plus agréable pour chacun.

Merci de votre compréhension et de votre engagement pour une commune respectueuse et accueillante.



Transports scolaires

La Municipalité a mandaté l'ATE (Association transport et environnement) pour étudier la problématique du trajet scolaire à Bassins.

L'étude réalisée a confirmé la nécessité de réaliser des aménagements le long du chemin du Sétif et de sécuriser le trajet scolaire à pied.

Un relevé statistique a également montré que le transport est majoritairement emprunté par des enfants se rendant à Le Vaud ou à Begnins (9 ans et plus), de plus, certains horaires sont fréquentés par moins d'un enfant par jour en moyenne.

A la rentrée 2025-2026, les horaires du transport scolaire seront modifiés en supprimant les transports de midi, les élèves ont la possibilité de manger à la cantine du village où ils vont à l'école.

Les inscriptions à la cantine se font directement auprès de l'AISE.

<https://www.aise-vd.ch/f/accueil-parascolaire/cantine.asp>

Pour accompagner ces changements, la Municipalité a organisé une rencontre avec les parents concernés afin de leur présenter l'étude de l'ATE, d'expliquer les changements valables dès la rentrée d'août 2025 et de répondre à leurs questions. Trois familles sur une trentaine invitées ont répondu présentes.

Horaires valables dès le 18 août 2025

	COLONIE	SIAUX	PISCINE/ECOLE
<i>Aller</i>	→		
MATIN	7h14	7h15	7h18
	7h49	7h50	7h53
	8h05	8h06	8h09
<i>Retour</i>	←		
MIDI	12h06	12h05	12h02
<i>Aller</i>	→		
APRES-MIDI	12h51	12h52	12h55
	13h25	13h26	13h29
<i>Retour</i>	←		
APRES-MIDI	15h17	15h16	15h13
	16h08	16h07	16h04



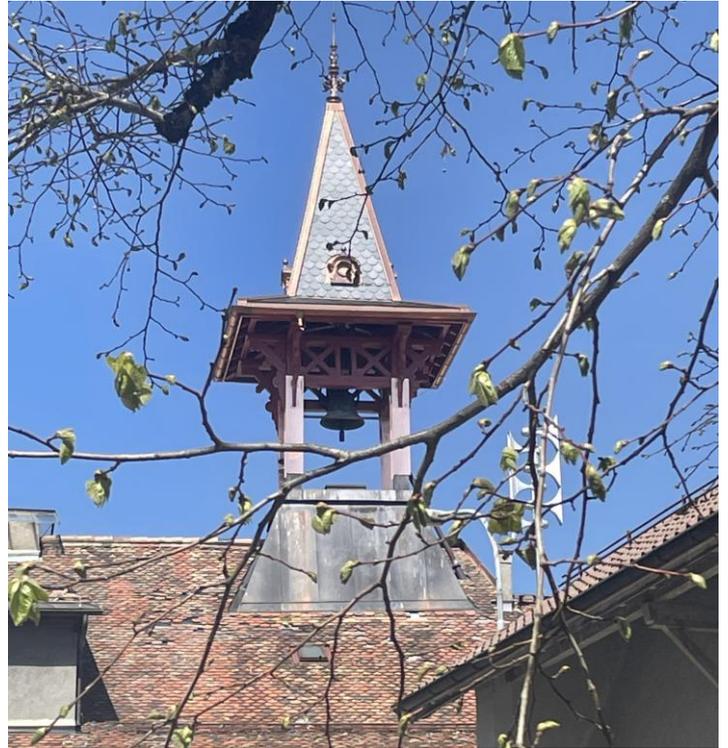
Inauguration du clocheton

En date du 12 octobre 2023, la Municipalité a présenté le préavis de réfection du clocheton au Conseil communal, ce dernier a accepté ces travaux.

Ils sont aujourd'hui terminés et la Municipalité est heureuse de vous convier à une journée festive d'inauguration.

Celle-ci se déroulera le samedi 30 août 2025 de 11h00 à 15h00 dans la cour de l'ancienne grande salle.

Un verre de bienvenue vous sera proposé et vous aurez l'occasion de déguster une délicieuse raclette offerte par la Commune, tout ceci en musique.



Pour des questions d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous, vous pouvez retourner votre inscription par courrier, par mail ou le déposer à l'administration communale, délai au 10 août 2025



Inscription inauguration du clocheton

Je m'inscris à la journée d'inauguration du clocheton le samedi 30 août

Nom :Prénom :

Adresse:.....No.....

Nombre de personnes :

A retourner jusqu'au **10 août 2025 (dernier délai)** :

Commune de Bassins, administration communale

Place de la Couronne 4, 1269 Bassins